



Zone de Police
Ans/Saint-Nicolas
5284

Conseil de Police du 31 octobre 2019 – Procès-verbal

Présents : M. G. PHILIPPIN, **Président du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre d’Ans**,
Mme Valérie MAES, **Bourgmestre de Saint Nicolas**,
MM. Walther HERBEN, Rachid NAFRAK, , Christophe KERSTEENS, Mmes Anne-Marie LIBON, Zoé Istaz
Slangen et Funda DEMIRCI, M. Julien Peters, Mme Concetta Cusumano , M. Samuel Duffrane, Mme
Aynur Fidan et M. Filippo Zito, **Membres du Conseil de Police.**
M. P. Girouille, **Chef de corps de la Zone de Police f.f.**; M. Christophe Dekens **Chef de corps de la
zone de police**¹, M. F-J Santos Rey, **Secrétaire de zone ;**

Excusé(e)s : Mmes Rosa Terranova, Sophie Burlet, et Elvira Miccoli, MM. Michele Alaimo, Ahmed
RASSILI, Pierre GIELEN, Robert GROSCHE et Hasan Malkoc,

La séance est ouverte à 18 h 30.

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Approbation du Procès-verbal du Conseil de Police du 2 septembre 2019**
Le Procès-verbal est approuvé.
- 2. Correspondances et communications**
Le Président informe les conseillers que la modification budgétaire n° 2 est
revenue approuvée de la tutelle.
Voir annexe 1.
- 3. Protocole d’accord du Parquet relatif au placement de radars au croisement de
la rue des Français et de la RN3**
Le Président explique qu’il s’agit d’approuver les termes du protocole d’accord
pour la mise en service officielle d’un système de détection automatique fixe de
franchissement de feux couplé avec un contrôle de vitesse. Ce système est
installé au carrefour entre la régionale N3, la rue Jean Jaurès et la rue des
Français à Ans. Le traitement des constats sera réalisé par la Police fédérale de la
route (CRT- Centre Régional de Traitement).
Voir annexe 2. (à l’unanimité).
- 4. Secrétariat / Intercommunale de mutualisation en matière informatique et
organisationnelle (IMIO) / Adhésion**
Mme Cusumano quitte la séance.
Le Président explique qu’il s’agit d’adhérer à l’Intercommunale de mutualisation
en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO, pour pouvoir
bénéficier à terme, à l’instar des communes, intercommunales, Cpas et autres

¹ Après prestation de serment

zones de police, d'outils informatiques permettant notamment de gérer avec efficacité la zone de police et ses instances décisionnelles.

La zone de Police souscrit par conséquent 1 part B au capital de l'intercommunale IMIO par la réalisation d'un apport en numéraire de 3,71 euros.

Cet apport sera libéré dès réception de l'autorisation de la tutelle par un versement de 3,71 euros sur le compte de l'intercommunale IMIO.

Voir annexe 3. (à l'unanimité).

5. Finances / Modification budgétaire n°3/2019

Le Président explique qu'il s'agit d'apporter des modifications au budget de la Zone de Police, exercice 2019, service extraordinaire, le nouveau résultat est arrêté aux chiffres ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget MB	9.225.202,23	9.225.202,23	0,00
Augmentation	1.010,00	1.010,00	0,00
Diminution			
Nouveau montant	9.226.212,23	9.226.212,23	0,00

Voir annexe 4. (à l'unanimité).

6. Personnel / Recrutement d'Inspecteurs / Mobilité 201905 / Choix du mode de sélection

Mme Cusumano rentre en séance.

Le Président explique qu'il s'agit de recruter trois inspecteurs de police avec comme mode de sélection : interview de chef du corps et organisation de tests d'aptitude éliminatoires.

Voir annexe 5. (à l'unanimité).

7. Prestation de serment et présentation de l'analyse du Chef de zone sur les atouts et faiblesses de la Zone de police

Le Président explique que par Arrêté Royal du 08 octobre 2019, M. Christophe Dekens a été désigné pour un terme de 5 ans à l'emploi de chef de corps de la zone de police. La durée de son mandat prend cours à la date de sa prestation de serment.

Il invite M. Dekens à prêter serment entre ses mains. M. Dekens prête le serment suivant « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge »

Le Conseil de police en prend acte.

M. Dekens présente dans la foulée sa vision pour le futur de la zone.

En réponse à M. Dufranne, le Président explique que les conclusions du conseil zonal de sécurité feront l'objet d'une présentation au prochain conseil de police ainsi qu'au sein de chaque conseil communal.

Mme Cusumano fait état des difficultés rencontrées pour joindre un policier de quartier dans le cadre d'une incivilité constatée et regrette la grande absence de la police sur le terrain. M. le Chef de Zone précise que les sanctions administratives seront mieux activées dans le futur et qu'un monitoring des véhicules permettra d'analyser le territoire parcouru par les équipages et le cas échéant d'organiser une meilleure présence sur le terrain. M. Zito insiste pour que les agents de quartier soient plus présents sur le terrain tandis que Mme Maes conclut en expliquant qu'il est primordial à ses yeux de mettre fin à ce sentiment d'abandon qu'éprouve le citoyen à l'égard des services de police.

Voir annexe 6.

HUIS CLOS

La séance est levée à **20h00**

Le Secrétaire,

F-J Santos Rey

PAR LE CONSEIL :

Le Président,

G. Philippin